

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAILLES s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Fabrice VÉRONT, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

BARREUX Brigitte	BOYGNARD Valérie	DESSEAUX Florence
VÉRONT Fabrice	CANDILLON Julien	DEVILLERS Jean-Claude
PRYSTAWSKA Johann	SCOZZESI Bruno	

### Absents excusés :

Madame PERRIN Vanessa ayant donné pouvoir à Mme BARREUX Brigitte  
 Madame VANDEKERCHOVE Claire ayant donné pouvoir à Mme DESSEAUX Florence  
 Monsieur FOURNIER Jean-François

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Nombre de Conseillers présents :	8
Nombre de Votants :	10
Date de convocation :	19-10-2020
Date d'affichage :	29-10-2020

### Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2) Décision modificative du Budget N°1 ( Art65548)
- 3) Délibération pour modalités de réalisation des heures complémentaires et rémunération des heures complémentaires pour les agents
- 4) Informations et Questions diverses

#### 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mr PRYSTAWSKA Johann a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M. VÉRONT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## 2. Décision modificative du Budget N°1 ( Art65548)

M le Maire rappelle que lors de la construction du budget 2020 était prévu dans la section de fonctionnement (Chapitre 65 / Article 65548) un montant de 53 000 €. Cet article 65548 correspond à la contribution de la commune de Hailles au fonctionnement du SISCO.

Du fait du contexte actuel dû à la situation sanitaire, les recettes du SISCO ont été moindres. De ce fait, il est nécessaire d'ajuster le budget.

M. le maire propose la décision modificative suivante :

<b>Section de Fonctionnement- Dépenses</b>			
	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Décision Modificative n°1	Ch22 - art022	Dépenses imprévues	- 11 000,00 €
	Ch65 - art65548	Autres contributions obligatoires	+ 11 000,00 €

Le budget initialement établi permettant cette décision modificative et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées au budget 2020

## 3. Délibération pour modalités de réalisation des heures complémentaires et rémunération des heures complémentaires pour les agents

M. le Maire expose au conseil la possibilité pour les agents d'effectuer des heures dites complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de services et à la demande de M. le Maire. P

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

- Peuvent être amenés à effectuer des heures dites complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de M. le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet.
- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement des 35 heures par semaine
- Les heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fabrice VÉRONT, Maire, lève la séance du conseil municipal à 20h30

Le Maire, Fabrice VÉRONT.

<b>VÉRONT Fabrice</b>	<b>FOURNIER Jean-François Absent</b>	<b>DESSEAUX Florence</b>
<b>DEVILLERS Jean-Claude</b>	<b>BOYGNARD Valérie</b>	<b>VANDEKERCHOVE Claire Absente- pouvoir à Me DESSEAUX</b>
<b>SCOZZESI Bruno</b>	<b>PRYSTAWSKA Johann</b>	<b>BARREUX Brigitte</b>
<b>CANDILLON Julien</b>	<b>DIEU Vanessa Absente- pouvoir à Me BARREUX</b>	